

NOMENCLATURE : 01 - 01

**DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT N°1
RELATIF A L'ACCORD-CADRE « TRAVAUX NEUFS ET DE
RENOVATION DES RESEAUX ET DES INSTALLATIONS DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC » - PT21044**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire, modifié par l'arrêté n°2024-2150 du 26 juillet 2024, portant sur la délégation de M. Thibault Gheysens,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R 2194-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la décision n°2021-298 en date du 21 octobre 2021, portant attribution du contrat de travaux neufs et rénovation des réseaux et des installations de l'éclairage public – PT21044, à la société SANTERNE NORD PICARDIE INFRA, dont le siège social se situe 93 Route de Béthune – CS 90127 – 62 054 STE CATHERINE LES ARRAS CEDEX,

Vu le Cahier des Clauses Administratives Particulières, et en particulier son article 4.4,

Considérant qu'un nouveau besoin a été émis au sein des services de la Ville de Lens, notamment l'ajout d'une plus-value à la ligne 7.3 du Bordereau des Prix Unitaires (« section 7 – Fourniture, pose et dépose de supports »), pour pouvoir adosser un kakémono aux mâts.

Considérant la nécessité d'acter le nouveau prix unitaire au Bordereau des Prix Unitaires,

Décision n° 2025 – 89

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux neufs et de rénovation des réseaux et des installations de l'éclairage public, avec la société **SANTERNE NORD PICARDIE INFRA - 93 Route de Béthune - CS 90127 - 62054 STE CATHERINE LES ARRAS CEDEX.**

Aussi, il est acté et ajouté au Bordereau des Prix Unitaires le nouveau prix unitaire suivant :

N° de prix	Index	Désignation	Unité	Prix unitaire HT
7.5 bis	TP12b	Plus-value aux prix 7.2 et 7.3 - Support Kakémono Comprend : 1 perçage diamètre 16mm à 90° à gauche de la porte + 2x2 inserts + passage de câble pour recevoir bras support kakémono à 3 et 5m 90° à droite du portillon, 2 bras en applique : 1 bras supérieur diamètre 60mm + 1 bras inférieur diamètre 48mm avec système fusible	U	759.00€

ARTICLE 2 : Le montant maximum par période du contrat, fixé à 600 000€ HT, reste inchangé.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 01/04/2025

Pour Le Maire
L'adjoint

Pierre MAZURE